

O La lettre des Observatoires

ÉDITORIAL

École privée et argent public

LES CHOIX du gouvernement, arc-bouté sur une politique exclusivement tournée vers l'offre et une réduction massive de la dépense publique, impactent douloureusement notre École publique et laïque.

Cette politique rend plus amer encore le maintien des aides publiques aux établissements privés. Et ce ne sont pas de petites sommes dont nous parlons.

Les écoles privées (catholiques à plus de 95%) reçoivent chaque année près 7 milliards d'euros de l'État et plusieurs milliards des collectivités territoriales.

Comment supporter, dès lors, les plaintes répétées du secrétariat général de l'Enseignement catholique sur son incapacité à faire face aux demandes d'inscriptions ? D'autant que les chiffres de refus, avancés chaque année, englobent les multi-inscriptions et sont, par ailleurs, invérifiables.

Non l'École privée n'est ni l'École de la réussite ni celle de la liberté. Oui l'École privée est surdotée en argent public sans en assumer les responsabilités. Voilà quelques vérités à rétablir.

L'École publique et laïque est souvent montrée du doigt par ceux qui veulent la réduire.



Pourtant c'est bien elle et elle seule qui assume la tâche de maintenir un Service public de qualité sur tous les territoires.

C'est elle et elle seule qui accueille tous les enfants sans distinction pour en faire des élèves puis des citoyens.

Toutes les filles et tous les garçons, quelles que soient leurs origines sociales ou culturelles, quels que soient leurs handicaps, sont les bienvenus à l'École publique.

Le gouvernement fait le choix d'organiser la concurrence scolaire et d'affaiblir le service public d'Éducation. C'est inacceptable. C'est pourquoi le Comité national d'action laïque n'aura de cesse de dénoncer les cadeaux financiers dont bénéficient les établissements privés et de promouvoir l'École du vivre ensemble, la seule École libre : l'École publique et laïque. ■

Laurent Escure,
secrétaire général du CNAL.

Le CNAL sur internet

Retrouvez les informations du CNAL sur son site : www.cnal.fr



SOMMAIRE

2-3
Le budget 2007 du privé en chiffres

4
Article 89 : le combat continue

CNAL
Comité National d'Action Laïque
209, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél : 01.45.48.47.22 - Fax : 01.44.39.23.63
secretariat.general@cnal.fr

La lettre des Observatoires
est également disponible sur le site : www.cnal.fr

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Cécile Blanchard, Laurent Escure, Eddy Khalidi.

- Revue trimestrielle
- Directeur de la publication : Laurent Escure
- Photos : J-Pierre Lallement
- Maquette : Robert Leroux
- Mise en page : Nathalie Olry
- Impression : Studio Tactic

Exécution du budget 2008

Six milliards huit cent v

Environ 17% des élèves sont scolarisés dans le privé (plus de 95% des établissements sont catholiques), soit un peu plus de 2 millions d'élèves.

- **Coût par élève :** environ 3400 euros. En 2007, l'aide de l'État aux établissements privés est de plus de 6,82 milliards d'euros, dont 6,09 milliards pour les dépenses de rémunération des personnels.

- **Autres financements :** participation des familles.

Départements et Régions versent la part matérielle du forfait d'externat et la part du forfait d'externat consacrée à la rémunération des personnes TOS.

Les communes versent le forfait communal aux écoles primaires.



Les indicateurs de performance

- **Objectif I concernant le terme de la scolarité primaire**

Les compétences de base acquises français-maths en fin de primaire :

- sur la base «évaluation standardisée en %» : 92,1 (français), 93,1 (maths) contre 85,2 et 89,3 pour le public qui, lui, ne choisit pas ses élèves et qui accueille la quasi-totalité des élèves de Zep ou en grande difficulté ;
- entrant en 6^e avec au moins un an de retard et venant du privé : 12,5% contre 16,4 pour le public (mêmes remarques que ci-dessus) ;
- niveau A1 en langue : non renseigné ;
- proportion d'élèves apprenant l'allemand : 6,58 % (10,2 prévus) contre 9,52 (12,1 prévus) pour le public ;
- niveau 1 du B2i : non renseigné ;
- taux de redoublement : non renseigné.

- **Objectif II concernant les compétences attendues en fin de scolarité.**

La plupart des tableaux et l'analyse des résultats de ces indicateurs sont exactement, chiffre pour chiffre et mot pour mot, les mêmes que ceux du public.

Petit clin d'œil à notre ami Eddy Khaldi de publier un ouvrage avec Muriel Fitou

«Abandon de la carte scolaire, nouveau programme, concessions sur la mixité, suppression de postes d'enseignants, multiplication des établissements privés. Xavier Darcos agit sur tous les fronts. Quel sens donner à ces mesures engagées tous azimuts ?

Sous prétexte de liberté de l'enseignement le gouvernement cherche-t-il à mettre en place une privatisation de l'École publique ?»

07 de l'enseignement privé

vingt-neuf millions d'euros

● **Objectif III : accroître la réussite des élèves à besoins éducatifs particuliers.**

- Proportions d'élèves handicapés parmi les élèves :

Prévu : 1,3% pour le primaire et 0,9 % pour le secondaire ;
Pas d'info sur la réalisation (réalisé 2006 : 1,1 % et 0,5 %).

Pour le public :

- primaire : réalisation 1,73% (1,8 prévu) ;
- secondaire : réalisation 1,1% (1,4 prévu).

Remarque : plus de 92% des élèves handicapés scolarisés, le sont dans le public.

● **Objectif IV : favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue du secondaire.**

Encore une fois, les chiffres sont les mêmes que ceux du public sans que cela ne soit justifié (contrairement au Rap 2006 où la globalisation était au moins précisée).

● **Objectif V : disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adaptés.**

- Proportion d'enseignants inspectés sur les cinq dernières années : réalisation 2007 premier et second degrés : 64,9% (- 0,6 pt par rapport à 2006).

Pour le public :

- Premier degré : 83,4 % (+ 3 pts par rapport à 2006) ;
- Second degré : 64,5 % (+ 6,6 pts par rapport à 2006).

- Taux de remplacement (congés maladie ou maternité)

Réalisation 2007 : 99 % (comme en 2007)...

Pour le public :

- Premier degré : 91,93% (92 en 2006)
- Second degré : 96% (96,3 en 2006)

Remarque : Comment expliquer ce chiffre de 99% ? Facile !

Le MÉN indique que le grand nombre de contrats précaires et le temps partiel subi par ces enseignants incitent ceux-ci à prendre des heures sup. pour faire les remplacements...

Vive la préca-flexibilité !

- Taux de prise en charge de l'enseignement des langues par les maîtres du premier degré.

Réalisation 2007 : 62% (49,79 en 2006).

Pour le public : 87,98% (80 en 2006).

Commentaires sur ces indicateurs de performance

Le programme n°139 « enseignement privé du premier et du second degrés » comprend 5 objectifs découpés en 26 indicateurs.

À titre de comparaison, le public a en tout 11 objectifs et 55 indicateurs (4 objectifs et 18 indicateurs pour le premier degré, 7 objectifs et 37 indicateurs pour le second degré).

Parmi ces 26 indicateurs :

- 10 sont renseignés avec des chiffres regroupant public et privé (soit plus de 38% d'indicateurs qui ne sont pas spécifiques au privé...) ;
- 4 ne sont pas du tout renseignés ;
- 1 n'est pas renseigné pour le réalisé 2007.

Restent donc 11 indicateurs renseignés et spécifiques à l'enseignement privé, soit seulement 42%... C'est un peu léger pour près de 7 milliards d'euros.



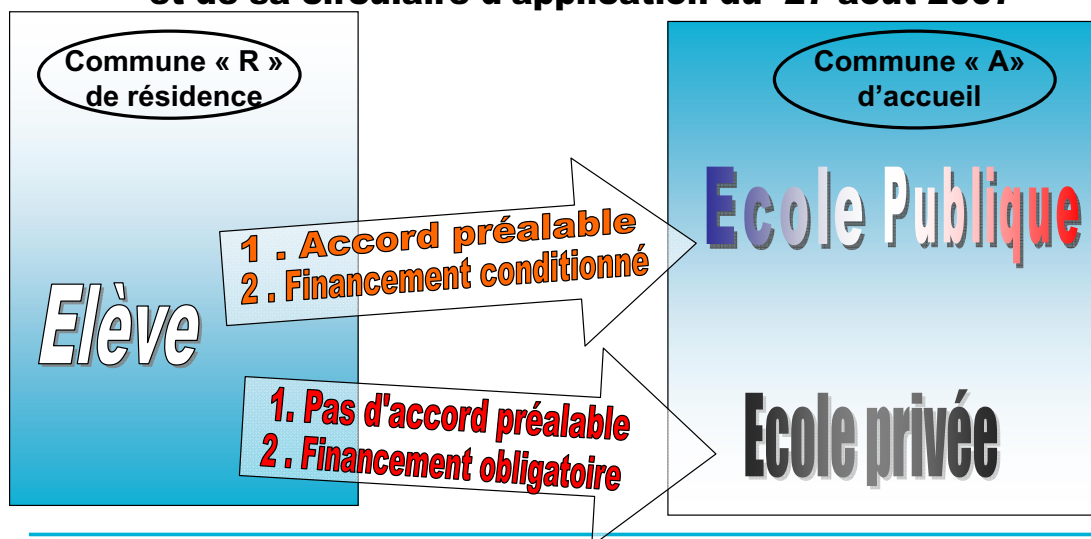
qui vient
ssi.

...

es

nt,

**Conséquences
de l'article 89 de la loi du 13 août 2004
et de sa circulaire d'application du 27 août 2007**



 **CNAL**
Comité National d'Action Laïque
209 boulevard Saint Germain 75007 Paris
01 45 48 47 22 -secretariat-general@cnal.fr

Le CNAL est composé de
la Fédération nationale des DDEN,
la FCPE,
la Ligue de l'Enseignement,
du SE-UNSA
et de l'UNSA-Education.

Article 89

Le combat continue

QUELQUES MOIS après les élections municipales, où en sommes-nous sur l'article 89 ? Sans surprise et comme nous l'avions annoncé, l'accord tripartite signé par l'AMF, l'enseignement catholique et le ministère de l'Intérieur en 2006, est bel et bien un accord de dupes.

En effet, ces dernières semaines et sans discernement, des mairies de plusieurs départements ont reçu des courriers-type complétés de manière automatique par croisement de fichiers infor-

matiques. Ces courriers annonçaient aux maires, le nombre d'élèves scolarisés dans un établissement privé hors de leur commune et réclamaient les forfaits communaux en conséquence. Que ces mairies aient ou non une école publique, qu'elles aient ou non donné leur accord, les factures sont arrivées. Les montants par élève que réclament les Organismes de gestion de l'Enseignement catholique s'échelonnent pour le moment de 400 à 1000 euros. Au total, cela représentera

plusieurs centaines de millions d'euros. Le comité national d'action Laïque appelle donc les maires à poursuivre leur action et à refuser de payer les sommes qui leur sont réclamées.

Le conseil d'État n'a toujours pas rendu son avis concernant le recours contre la circulaire d'application de l'article 89 déposé en octobre dernier par le CNAL.

En attendant le résultat de ce recours, nous invitons les citoyens à continuer à faire pression sur leurs élus locaux et leurs parlementaires pour obtenir le vote d'une loi d'abrogation de cet article 89. ■

Pour défendre et promouvoir la laïcité, le CNAL a réalisé une présentation disponible sur son site :

www.cnal.fr/

En quelques dizaines de diapositives, faites un tour du côté de l'idée laïque.

Militer pour la laïcité

Laïcité :

**Faites vivre l'idée
avec
les militants du CNAL**


Le CNAL est composé des DDEN, de la FCPE, de la Ligue de l'Enseignement, du SE-UNSA et de l'UNSA-Education.

 **CNAL**
Comité National d'Action Laïque
209, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél : 01.45.48.47.22 - Fax : 01.44.39.23.63
secretariat-general@cnal.fr